PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE LA CAISSE DESJARDINS DE SAULT-AU-RÉCOLLET—MONTRÉAL-NORD

Tenue le MARDI 25 AVRIL 2023 à 19h30
EN MODE VIRTUEL

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président de la Caisse, M. Jacques Viens agit comme président d'assemblée et en déclare l'ouverture à 19h30.

1.1. Mot de bienvenue

Les personnes suivantes l'accompagnent à l'animation ou sont en soutien :

- Mme Jacinthe Sicotte, directrice générale ;
- Mme Maude Royal, vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité gouvernance et éthique ;
- Mme Camille Thibault-Choinière, secrétaire du conseil d'administration qui sera assistée dans ses fonctions par Mme Isabelle Martel, adjointe à la direction générale. Mme Thibault-Choinière est également présidente du comité de mise en candidature et présentera son rapport à l'issue de l'appel de candidatures.

Le conseil d'administration a choisi de vous offrir une formule d'assemblée à distance, ce qui implique que vous pourrez voter en direct et à distance sur certains sujets alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours. C'est lors de cette période que vous pourrez vous prononcer sur la répartition des excédents annuels et les ristournes et, pour l'élection des membres du conseil d'administration.

1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

Présentation d'une capsule vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1. Règles de fonctionnement pour participer à l'AGA

Mme Camille Thibault-Choinière explique le déroulement de l'assemblée, les votes en direct, et les interactions entre les participants et les intervenants de la soirée. Les membres sont invités à contacter leur conseiller s'ils ont des questions d'ordre personnel au sujet de leur dossier, considérant que ces questions ne pourront être répondues en direct ce soir.

PRÉCISIONS IMPORTANTES SUR LES MEMBRES

Le président rappelle la définition d'un membre de plein droit : doit être membre de la Caisse depuis au moins 90 jours afin de pouvoir proposer ou appuyer une proposition et voter en direct, tout comme lors de la période de votation en différé. Il doit également respecter les conditions suivantes :

- résider, être domicilié ou travailler au Québec ;
- être une personne physique de 18 ans et plus, ou être une personne morale ou une société ;
- être un membre réadmis membre de plein droit.

2.2. Nomination des personnes scrutatrices

IL EST DÛMENT PROPOSÉ ET APPUYÉ de nommer Mme Isabelle Martel et M. Marc Gascon, à titre de scrutateurs. **Adopté à l'unanimité.**

2.3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Thibault-Choinière procède à la lecture de l'ordre du jour.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ ET APPUYÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. **Adopté à l'unanimité.**

2.4. ADOPTION du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 avril 2022

Considérant que le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le microsite de la Caisse, soit 20 jours avant l'assemblée de ce soir, la secrétaire ne fera aucune lecture en direct du document complet ni de son résumé.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ ET APPUYÉ d'adopter la lecture du résumé du procès-verbal de l'AGA du 4 avril 2022. **Adopté à l'unanimité.**

PROJET

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1. Rapport du conseil d'administration

Une fois les membres du conseil d'administration présentés par le président, celui-ci procède à la lecture du rapport du conseil d'administration pour l'année 2022

Quelques éléments à retenir :

- Le Mouvement Desjardins est un leader socioéconomique de taille qui contribue à la relance et à la vitalité des régions grâce au Fonds du Grand Mouvement et au Fonds C.
- Votre caisse est engagée et solidaire par divers moyens tout au long de l'année par l'entremise d'initiatives pour favoriser l'autonomie et l'éducation financière de ses membres. En 2022, Desjardins a investi 11 M$ dans la diffusion de programmes d'éducation financière et coopérative visant notamment à encourager de saines habitudes financières, à promouvoir l'autonomie et à favoriser le bien-être financier. La Caisse a aussi mis de l'avant des programmes de finances solidaires, tels que le Fonds d'entraide Desjardins, via notre partenaire l'ACEF de l'Est de Montréal.
- Nous avons également continué d'être en action sur les grands enjeux sociaux en termes d'équité, de diversité et d'inclusion. Notre caisse vise à maintenir une parité en termes de genre et de représentation ethnoculturelle, tant parmi ses employés et gestionnaires que les membres du conseil d'administration.
- Des solutions numériques innovantes se sont poursuivies en 2022 afin de continuer la modernisation de l'ensemble de nos systèmes, de rehausser notre sécurité et de poursuivre notre transformation numérique, telles que : l'assistante virtuelle et réponses vocales interactives ainsi que la solution d'authentification par reconnaissance vocale.
- Avec notre programme phare Tous engagés pour la jeunesse, nous avons mis de l'avant des milliers d'initiatives au bénéfice des jeunes à l'échelle locale et à celle du Mouvement.
- Votre caisse déploie des efforts soutenus à l'égard du développement durable, et ils se manifestent entre autres par ces exemples : offre de rentes responsables en épargne individuelle, dont les nouvelles primes de rente seront investies automatiquement dans des placements satisfaisant à de stricts critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Aussi, à votre caisse, en termes d'investissement responsable, ce sont 45% des membres détenteurs de Fonds qui détiennent un fonds ou un portefeuille Sociéterre.

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président fait état du rapport en indiquant :

- qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- que les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- que la Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le code déontologique.

3.3. Rapport financier

Avant de présenter les faits saillants du rapport financier de la Caisse, le président mentionne quelques éléments des résultats de notre grand groupe coopératif auxquels notre caisse contribue, soient :

- Avec la collaboration de chacun des secteurs de notre organisation, les excédents du Mouvement Desjardins ont atteint 2 050 M$ et a aussi franchi la barre de 400 G$ d'actifs en début d'année, pour atteindre 407,1 G$ au 31 décembre 2022.
- Pour l'ensemble du Mouvement, c'est 518 M$ qui seront retournés aux membres ainsi qu'à la collectivité, soit 21 M$ de plus que l'an dernier.

Le président invite les membres à écouter une courte capsule vidéo est présentée portant sur l'évolution des résultats financiers du Mouvement Desjardins.

Par la suite, s'enchaîne une autre capsule vidéo expliquant la situation financière de la Caisse pour 2022, soient les résultats en termes de volume d'affaires sous gestion, du bilan (actif, passif et avoir) ainsi que les excédents d'opération et les excédents nets après ristournes aux membres.

En résumé :

- **Volume d'affaires sous gestion** de 4,34 G$
- **Total de l'actif** s'élève à 1,98 G$, représentant une hausse de 1,2 %
- **Au passif**, on constate une croissance de 1,1 % pour s'établir à un total de 1,71 G$
- **L'avoir total** a connu une hausse de 1,5 %, passant à 271,2 M$
- Une croissance de 11,6 % des **excédents d'opération**, pour un total de 31,33 M$

PROJET

À partir du montant de 31,33 M$, le calcul suivant est appliqué pour déterminer **les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres** :

Additionner : **7,29 M$** de revenus liés aux placements dans la Fédération
Moins : **7,09 M$** de pertes liées à la juste valeur des instruments financiers dérivé.
Moins : **18,47 M$** en cotisation aux composantes Mouvement et frais afférents
Moins : **0,27 M$** de frais relatifs à l'aide au développement du milieu
Sous-total : **12,79 M$** d'excédents avant impôts et ristournes aux membres
Moins : impôts sur les excédents, qui représentent **0,42 M$**
2e sous-total : **12,37 M$** d'excédents avant ristournes aux membres
Moins : ristournes aux membres, qui s'élèvent à **3,32 M$**
Ajouter : recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres, qui atteint **0,88 M$**
Total : excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres, totalisant **9,93 M$**

Le détail des composantes des résultats nommés plus haut se retrouve au rapport financier 2022 que l'on peut consulter au microsite internet de la Caisse.

Aucune question n'est posée par les membres à la fin de la présentation audiovisuelle de ce rapport.

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Mme Royal, présidente du comité gouvernance et éthique (avec mandat de coopération) procède à la lecture du rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et autres engagements de la Caisse dans son milieu.

À titre de rappel, le conseil d'administration de la Caisse a adopté en 2021 un Plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de sa communauté qui a permis de déterminer des priorités d'investissement spécifiques à notre caisse pour nous assurer que notre engagement se traduise par des actions cohérentes avec les enjeux sociaux-économiques de notre communauté et les besoins des membres et de nos partenaires. De plus, la Caisse s'est dotée d'une politique d'investissement qui vise à assurer la transparence avec les membres et partenaires de l'utilisation qui est faite du FADM, et des dons et des commandites.

Au total, la Caisse a remis en 2022 un montant de **346 427 $** à un grand nombre d'organismes et d'institutions qui jouent un rôle essentiel auprès de la population en contribuant au développement durable de la communauté. De ce montant, une somme de **270 039 $ via le FADM**, a été investie pour soutenir des initiatives porteuses, selon les différentes priorités d'investissement.

Mme Royal présente quelques réalisations pour chacune de 4 priorités d'investissement, soient :

- **Éducation** = une somme totale de 76 300 $ a été remis en bourses d'études à des jeunes du territoire.
- **Engagement envers la jeunesse** = adoption de l'école primaire Sainte-Colette dans le cadre du programme Mouvement « Adoptez une école » de Réseau réussite Montréal
- **Santé et bien-être** = levée de fonds et du spectacle-bénéfice de la Fondation de l'Hôpital Marie-Clarac
- **Développement économique et l'entrepreneuriat** = projet de Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif du Carrefour jeunesse emploi Bourassa-Sauvé.

La présidente du comité gouvernance et éthique poursuit en présentant le solde du FADM au 31 décembre 2022. En ce qui concerne ce solde, puisque le FADM provient des excédents de la caisse, les montants non utilisés des années antérieures sont cumulés dans ce que l'on appelle une réserve. Toutes les caisses disposent d'une réserve FADM. Au 31 décembre 2021, le solde disponible était de 996 k$, auquel a été ajouté un montant de 452 k$ voté par les membres de la Caisse, lors de l'AGA de l'année dernière.

Au cours de l'année 2022, un total de 270 k$ (arrondi), tel que mentionné plus haut, a été investi dans la communauté. Cet investissement permet une récupération d'impôt de 72 k$, ce qui totalise une somme de 198 k$ à soustraire au solde du Fonds. Par conséquent, au 31 décembre 2022, le solde de notre FADM s'élève au montant de 1,25 M $.

Finalement, en termes de dons et commandites, c'est un montant de **76 388 $** qui a permis également de soutenir plusieurs organismes, réparti parmi différents secteurs d'activités, tels que :

- Engagement social et humanitaire,
- Santé et saines habitudes de vie,
- Développement économique,
- Culture et Éducation

PROJET

Mme Royal continue sa présentation en expliquant plusieurs **programmes d'éducation financière** qui sont fièrement appuyés par le Mouvement Desjardins et votre caisse.

- **Caisse scolaire** : ici à notre caisse ce sont 276 jeunes de 5 à 11 ans qui participent à la Caisse scolaire dans 5 écoles du territoire et 99 d'entre eux sont admissibles à la ristourne jeunesse de 10$ puisqu'ils ont fait au moins 7 dépôts dans l'année.
- **La Fabrique à projets** (une courte capsule vidéo est présentée à l'écran) : initiative éducative de Desjardins qui a pour but de faciliter la réalisation de projets scolaires et parascolaires au sein des écoles primaires et secondaires
- **Mes Finances, Mes Choix** : célébrant son 10e anniversaire cette année avec un total de 500 000 participants qui ont été soutenus partout au Québec et en Ontario. Entre autres, via notre partenaire local La Maison d'Haïti, des jeunes de 16 à 25 ans bénéficient d'un soutien direct en matière d'acquisition de compétences en éducation financière afin de développer leur autonomie.
- **Les Prix Fondation Desjardins** ont une place bien spéciale dans notre cœur: pour notre territoire, 17 projets organisés par des intervenants des milieux scolaires et communautaires ont remporté un prix en 2022 et se sont séparé la somme de 44 500 $, faisant de notre région l'une des plus récompensées. Ce coup de pouce financier est souvent essentiel pour la concrétisation de certaines activités.
- Une autre de nos grandes fiertés développées par les employés de la caisse, soit la réception d'un prix dans la catégorie Humain au Gala reconnaissance Desjardins 2022. Notre **initiative Ensemble contre la maltraitance envers les ainés** est un projet de sensibilisation afin de prévenir et contrer les abus financiers et la maltraitance des ainés. En formant nos employés pour reconnaitre les signes de la maltraitance, en mettant à contribution notre réseau de partenaires sur le territoire et en multipliant les occasions de sensibilisation, nous avons bâti un projet qui a été reconnu parmi 200 réalisations innovantes chez Desjardins.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES

Question d'un membre de plein droit: Combien de personnes sont en ligne présentement pour l'assemblée virtuelle ?
Réponse : Le président répond qu'il y a actuellement 32 personnes en ligne. Et comme ce fut le cas l'an dernier, beaucoup plus de membres font l'écoute de l'assemblée en mode différé.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Ce point débute par le visionnement d'une capsule vidéo concernant les ristournes, élément distinctif de notre coopérative.

PROPOSITION EN VUE DE LA VOTATION

Le rapport annuel 2022 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans la proposition pour laquelle les membres sont appelés à voter après les présentations de ce soir (période de votation en différé).

La documentation est disponible via un bouton à l'écran et elle le sera également sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse pendant la période de votation en différé pour les 4 jours suivants.

Le président précise que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration de la Caisse est celui qu'il estime le plus avantageux pour l'ensemble des membres et de la communauté de la Caisse et que qu'il est totalement conforme aux encadrements applicables.

Il invite la directrice générale, Mme Jacinthe Sicotte, à présenter la recommandation du conseil d'administration quant à la répartition des excédents annuels pour les ristournes.

Mme Sicotte présente à l'écran la répartition des excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres, qui se chiffrent à **9,93 M$**, tel qu'illustré plus bas et elle en résume les grandes lignes.

PROJET

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS		
	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres[1]	**9 934 k$**
	Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	96 545 k$
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM[2]	198 k$
	Ajustement net relatif aux ristournes | ANNÉE PRÉCÉDENTE	19 k$
	Solde des excédents à répartir | AU 31 DÉCEMBRE 2022	**106 696 k$**
	Affectation au FADM	(444) k$
	Affectation à la RRE	(15 177) k$
	Affectation à la réserve générale	(91 076) k$
	Solde des excédents à répartir	**0**

1 Inclut **3 317 k$** de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

2 Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

Par conséquent, le conseil d'administration recommande de <u>verser une ristourne aux membres et les intérêts sur parts de ristournes</u> pour un total de **3 736 206 $** (voir illustration plus bas). Il est composé du versement au Fonds d'aide au développement du milieu pour un montant de 443 612 $, soit **444 k$** arrondi tel que vous l'avez vu sur la planche précédente.

La **<u>ristourne totale aux membres</u>** au montant de **3 292 594 $** aux membres qui inclut la Ristourne produits, la Ristourne assurances, la Ristourne cartes de crédit et la Ristourne Services de placement et d'investissement en gestion de patrimoine.

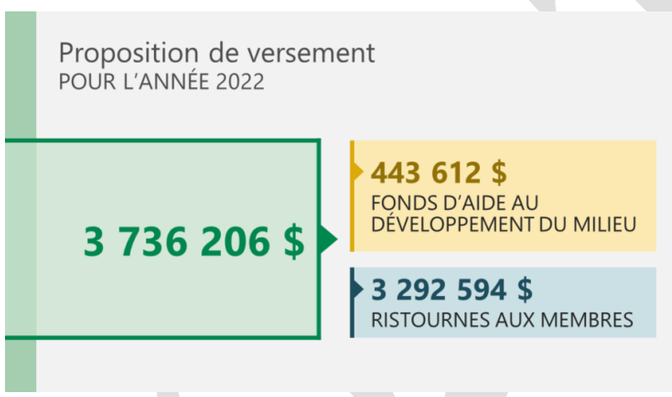

IL EST DÛMENT PROPOSÉ ET APPUYÉ que la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) pour l'année se terminant le 31 décembre 2022, soit soumis au vote en différé, tel que recommandé par le conseil d'administration.

Le président précise que cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant le partage des excédents annuels (ristournes) sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

Question d'un membre de plein droit : Verse-t-on de l'intérêt aux épargnes des comptes scolaires ? Si oui, quel est le taux ?
Réponse de Mme Sicotte : C'est davantage une ristourne jeunesse auquel les jeunes sont admissibles et nous leur versons un montant de 10 $ lorsqu'ils ont fait au moins 7 dépôts à leur compte dans l'année.

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

<u>5.2.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION</u>

Le président, M. Jacques Viens agira comme président d'élection tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse. Mme Camille Thibault-Choinière agira comme secrétaire d'élection afin de s'assurer du bon déroulement de la période d'élection et sera assistée des personnes scrutatrices.

Rappel de la démarche du profil collectif enrichi
Mme Camille Thibault-Choinière, présidente du comité de mise en candidature rappelle la démarche du profil collectif enrichi.

Le conseil d'administration se donne chaque année des cibles de compétences et de représentativité, qu'on appelle le profil collectif enrichi. À chaque année, le profil collectif du conseil d'administration est revu par celui-ci, en fonction de sa réalité et des besoins de représentativité et détermine les critères particulièrement recherchés pour la prochaine élection. Ce sont ces critères qui ont été communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures. Il est important de comprendre que les critères recherchés par le conseil d'administration ne sont pas obligatoires, il s'agit plutôt d'objectifs que nous nous donnons pour assurer la diversité et la complémentarité des compétences des administrateurs et administratrices.

PROJET

En posant sa candidature, chaque membre devait d'ailleurs démontrer dans quelle mesure il viendrait enrichir la composition du conseil.

5.2.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Mme Thibault-Choinière poursuit afin de présenter le rapport des travaux du comité de mise en candidature. Elle rappelle que la période de l'appel de mise en candidatures avait débuté le 16 janvier 2023 jusqu'au 6 février 2022, soit pendant 20 jours ouvrables. Elle énumère les moyens utilisés pour la diffusion de cet appel.

La présidente du comité indique que quatre (4) postes étaient à combler et qu'à l'issue de la période de mise en candidatures, la Caisse a reçu sept (7) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi sur les coopératives de services financiers, du Règlement intérieur Caisse et le code de déontologie de Desjardins.

Elle poursuit en précisant chacun des critères recherchés afin d'enrichir le profil collectif du conseil d'administration, soient :

- des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : comptabilité, éducation, développement durable et en technologies de l'information
- Au moins 1 femme et au moins 2 hommes pour atteindre la parité. Les personnes non binaires sont également invitées à soumettre leur candidature
- des membres appartenant aux groupes d'âge suivants :
  - 1 personne de 18-34 ans,
  - 1 personne de 50-64 ans,
  - 2 personnes de 65 ans et plus
- et finalement, 1 personne représentant la diversité ethnoculturelle

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Mme Camille Thibault-Choinière annonce les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur pour cette année, par ordre alphabétique de nom de famille:

Mme Wedad ANTONIUS
Mme Tamara CHIASSON
M. Dushiyanth GANESHAN
M. Benoît JACQUES
M. Vincent MARCHESSAULT
M. Gheorghe NEGHINA
M. Jose PINTO YOSHINARI

5.2.3 PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

M. Viens invite les personnes candidates à présenter leur candidature à tour de rôle; chacune bénéficiant d'un maximum de 2 minutes pour leur présentation orale.

5.2.4 ÉLECTION PAR VOTATION (VOTE EN DIFFÉRÉ)

Tel que mentionné en début d'assemblée, le président rappelle que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

M. Viens rappelle aux membres qu'ils auront à voter en différé sur les 2 éléments suivants :

- la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes;
- et l'élection des membres du conseil d'administration.

PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE

Le président poursuit en expliquant les modalités entourant le vote en différé:

- Seuls les membres de plein droit pourront voter;
- La réécoute de cette assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD Internet ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Le membre doit être préalablement inscrit au service AccèsD;
- Les membres peuvent accéder à la votation par le biais du site Internet de notre caisse ou par AccèsD (internet ou mobile) et sur la page d'accueil du desjardins.com;
- Votation par le biais du site Internet de la Caisse, et même, sur la page d'accueil du Desjardins.com;
- Comme nouveauté cette année, pour les membres qui ne sont pas inscrits sur AccèsD, ils pourront exercer leur droit de vote en utilisant les bornes de votation, situées dans nos 2 points de service, soit celui au 5640 boul. Léger ou au 2612 boul. Henri-Bourassa Est, et ce dès demain matin jusqu'à vendredi le 28 avril 2023, pendant nos heures d'ouverture;

PROJET

- La documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ POUR 4 JOURS

Dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation en différé sur AccèsD sera ouverte pour les 4 prochains jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au samedi 29 avril, à 23h59.

PRÉCISIONS SUR L'ANNONCE DES RÉSULTATS

M. Viens précise l'annonce des résultats du vote :

- Les résultats demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement;
- Dans les 48 heures après la période de votation de 4 jours, la Caisse est informée des résultats des votes qui seront publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif;
- Les résultats du vote seront également communiqués via notre page Facebook, quelques jours suivant l'annonce sur notre site Internet.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Le président remercie les membres pour leur participation à cette 8e assemblée annuelle, ainsi qu'à ceux qui l'ont accompagné ce soir pour le bon déroulement de l'assemblée. Également, il transmet ses remerciements à tous les administrateurs/administratrices et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux servir les membres.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation en différé auprès des membres, les résultats obtenus à l'égard des scénarios, sont les suivants :

❖ Proposition sur le partage des excédents annuels :

94,7 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée à la majorité.

❖ Élection des personnes candidates (par ordre alphabétique de nom de famille):

Mme Wedad Antonius, Mme Tamara Chiasson, M. Dushiyanth Ganeshan et M. Vincent Marchessault ont été élus par les membres de l'assemblée.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, **l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le dimanche 30 avril 2023 à 23h59.**

Signatures :

_____	_____
Président	**Secrétaire**
M. Jacques Viens	**Mme Camille Thibault-Choinière**

PROJET